

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VENDREDI 20 JUIN 2014**

**a 18 H 00**

**A la Mairie de BESSEGES, Salle du Conseil Municipal**

**Étaient présents :** M PORTALES Bernard- MME MALBOS Marie- Hélène- M MOLLE Jacques- MME MARC Ghislaine - M GRANGEON Serge- MME CHAREYRE-KWACZEWSKI Francine – M ROUX Claude - M PIALAT Claude- MME CADILHAC Christiane – MM MULA Christian – REBOUL Jacques- MMES BENAVENT Anne- Marie- PESENTI Sylvie - MM BOUTONNET Luc- STECKIW Jean- Pierre- MME ROUX Christine- M PELLIER Rodolph- MMES COLLOT Jennifer – BRUNET Marine- MME EVRARD Micheline- M SANSONETTI René-

**ÉTAIT ABSENTE:** MME NODIN Delphine-

**ONT VOTE PAR PROCURATION :** MME COLLOT Jennifer- M MALACHANE Guy

Madame MARC Ghislaine indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Madame COLLOT Jennifer pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur SANSONETTI René indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur MALACHANE Guy pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

#### **1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2014**

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 AVRIL 2014.

#### **2°) DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise par l'assemblée dans sa séance du 8 avril 2014 donnant délégations de pouvoir au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de prendre une nouvelle délibération pour préciser l'alinéa 2 de cet article et qui remplacera de fait la délibération initiale prise le 8 avril dernier.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, toutes les attributions prévues à l'article L 2122-22.

#### **3°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL**

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

#### **4°) ATTRIBUTION DE PRIX : FETE DE BESSEGES 2014 : PENA CHARS/CONCOURS DE PETANQUE/ REINE DE BESSEGES**

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal vote les « prix » alloués aux différents intervenants pour le CORSO 2014.

#### **5°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2014**

Les membres du Conseil Municipal qui font partie des associations ayant demandé une subvention quittent la salle et ne participent pas au vote des subventions de l'association dont ils sont membres.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal adopte le tableau de répartition des subventions 2014 tel qu'il lui est proposé.

#### **6°) PRÊT DES SALLES COMMUNALES – MODIFICATION DU REGLEMENT**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le règlement concernant le prêt des salles communales n'a pas été revu depuis le 21 novembre 2002 et qu'il convient de le réactualiser.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement concernant le prêt des salles communales.

#### **7°) ECHANGE PARCELLES QUARTIER DE LALLE – MAIRIE DE BESSEGES – CONSORTS PERDU**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, suite à un courrier du SDIS du Gard demandant la régularisation de la limite de propriété du Centre d'Incendie et de Secours de Bessèges, le bornage réalisé par le géomètre a mis en évidence une emprise sur le fonds voisin au-delà du grillage de sécurité préalablement posé par leurs soins.

Suite à une prise de contact avec les époux PERDU, propriétaires de cette emprise, ceux-ci sont favorables à la cession de cette partie de parcelle au SDIS et ont demandé en contrepartie l'acquisition d'une partie de parcelle cadastrée section AB N°144 appartenant à la commune de BESSEGES pour leur permettre un accès plus aisé dans leur propriété cadastrée Section AB N°154.

Afin de régulariser la situation, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des Membres décide :

☞ de la cession au profit des époux PERDU de la partie de parcelle cadastrée Section AB N°144 d'une superficie de 231 m².

☞ de l'acquisition par la commune de la partie de parcelle cadastrée section AB N°154 d'une superficie de 141 m² destinée à être rétrocédée au SDIS du Gard pour régularisation de son emprise,

#### **8°) RESILIATION BAIL DE LOCATION – MADEMOISELLE MANON CAMEDDA**

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal prend acte de la résiliation du bail de location, de Mademoiselle Manon CAMEDDA, concernant le logement communal situé à l'école du Petit Villard à compter du 31 MAI 2014.

#### **9°) VENTE VEHICULE ANCIEN CORBILLARD – MONSIEUR WALTER LAZZARELLI**

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente du véhicule immatriculé 7746 WB 30, de marque RENAULT, en faveur de Monsieur Walter LAZZARELLI, à l'euro symbolique,

#### **10°) CHARTE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT**

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques REBOUL, pour assurer la fonction d'élu référent au « Parc National des Cévennes ».

#### **11°) DISSOLUTION DU SIVOM DE LA CHARTE DES VALLEES ORIENTALES DU MONT LOZERE**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la délibération prise par le conseil syndical du SIVOM de la Charte des Vallées Orientales du Mont Lozère le 13 mars 2014 portant approbation du principe de transfert de la compétence « gestion des pylônes radioélectriques » au SIVOM de la Région de Bessèges.

Ce transfert de compétence était destiné à permettre la dissolution du SIVOM de la Charte des Vallées Orientales du Mont Lozère.

Monsieur le Maire précise également que, conformément aux dispositions de l'article L.5212-33 du code général des collectivités territoriales, un syndicat intercommunal est dissous par le consentement de tous les conseils municipaux des communes membres du syndicat.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement à la dissolution du SIVOM des Vallées Orientales du Mont Lozère pour 2015.

### **12°) MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE LA REGION DE BESSEGES**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la mise en œuvre de la dissolution du SIVOM de la Charte des Vallées Orientales du Mont Lozère qui a décidé de transférer sa dernière compétence intitulée « gestion des pylônes radioélectriques » au SIVOM de la Région de Bessèges.

Monsieur le Maire précise que, conformément à la législation en vigueur le conseil municipal de chaque commune membre doit délibérer sur ce transfert de compétence.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal est favorable à ce transfert de compétence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **13°) COMITE TECHNIQUE - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUTION DU PARITARISME**

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 le nombre de représentants suppléants et décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

### **14°) MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS »**

A la Majorité des Membres Présents (3 voix contre M MALACHANE Guy « procuration »- MME EVRARD Micheline- M SANSONETTI René-), le Conseil Municipal approuve la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne également appelée « voisins vigilants » dont le but est de lutter contre le sentiment d'insécurité et de réduire les actes de délinquance d'appropriation.

### **15°) MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS NECESSAIRES AVEC LES ASSOCIATIONS OU PERSONNES CONCERNEES**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de BESSEGES a fait le choix d'appliquer, à compter de la rentrée scolaire 2014, la réforme des rythmes scolaire.

En plus de la réorganisation des temps scolaires, la réforme prévoit l'organisation de temps périscolaires organisés sous la responsabilité des collectivités en prolongement du service public de l'éducation.

Aussi, et afin de répondre au mieux aux besoins liés à la mise en place de ces temps d'activités périscolaires, il est nécessaire de renforcer les ressources existantes en interne en y associant le plus largement possible le tissu associatif, qui est particulièrement riche sur la commune, ainsi que de faire appel à des intervenants extérieurs.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions qui seront nécessaires à la mise en place des rythmes scolaires avec les diverses associations ou personnes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

**Bernard PORTALES**

Maire de BESSEGES

Vice-Président du Conseil Général

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 20 JUIN 2014**  
**a 18 H 30**  
**A la Mairie de BESSEGES , Salle du Conseil Municipal**

**Étaient présents :** M PORTALES Bernard- MME MALBOS Marie- Hélène- M MOLLE Jacques- MME MARC Ghislaine - M GRANGEON Serge- MME CHAREYRE-KWACZEWSKI Francine – M ROUX Claude - M PIALAT Claude- MME CADILHAC Christiane – MM MULA Christian – REBOUL Jacques- MMES BENAVENT Anne- Marie- PESENTI Sylvie - MM BOUTONNET Luc- STECKIW Jean- Pierre- MME ROUX Christine- M PELLIER Rodolph- MMES COLLOT Jennifer – BRUNET Marine- MME EVRARD Micheline- M SANSONETTI René-

**ÉTAIT ABSENTE:** MME NODIN Delphine-

**ONT VOTE PAR PROCURATION :** MME COLLOT Jennifer- M MALACHANE Guy

Madame MARC Ghislaine indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Madame COLLOT Jennifer pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur SANSONETTI René indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur MALACHANE Guy pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

## **1°) ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Gard fait partie des départements pour lesquels le renouvellement des sénateurs interviendra le 28 septembre 2014. La première étape de ce processus électoral consiste dans la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, qui a donc lieu dans toutes les communes le même jour à savoir ce vendredi 20 juin 2014.

A ce titre, il ajoute que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants se déroule séparément au scrutin majoritaire à deux tours au sein du conseil municipal (majorité absolue au premier tour, majorité relative au deuxième tour). Egalement, les listes sont distinctes pour les délégués titulaires et pour les délégués suppléants.

Il précise qu'il s'agit de désigner 7 délégués titulaires et 4 suppléants.

Le bureau est composé come suit :

**Président** : M Bernard PORTALES

**Secrétaire de Séance** : Mlle Marie- Hélène MALBOS

Les 2 conseillers municipaux les plus âgés : M Claude PIALAT, MME Christiane CADILHAC.

Les 2 conseillers municipaux les plus jeunes : Mlle Marine BRUNET, M Rodolph PELLIER.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal élit :

⇒ Délégués titulaires : M MOLLE Jacques- MME MALBOS Marie- Hélène- M GRANGEON Serge- MME MARC Ghislaine - M ROUX Claude - MME CHAREYRE-KWACZEWSKI Francine – M SANSONETTI René.

⇒ Délégués suppléants : M PIALAT Claude- MME PESENTI Sylvie – M STECKIW Jean-Pierre- CADILHAC Christiane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00

**Bernard PORTALES**

Maire de BESSEGES

Vice-Président du Conseil Général